



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Débat général (<i>suite</i>) :	
Discours de M. Sharé (Jordanie)	449
Discours de M. Wodajo (Ethiopie).....	452
Discours de M. Djermakoye Adamou (Niger)	456
Discours de M. Tshering (Bhoutan).....	460
Discours de M. Al Zawawi (Oman)	462
Discours de M. Gálvez (Honduras)	464

Président : M. Gaston THORN
(Luxembourg).

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. SHARÉ (Jordanie) [*interprétation de l'arabe*] : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette trentième session de l'Assemblée générale. Votre élection à ces fonctions est le témoignage que sont reconnues vos qualités personnelles et appréciés les services que vous avez rendus à votre pays et à la communauté internationale ainsi que la reconnaissance du rôle joué par votre pays, le Luxembourg, sur la scène internationale. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, de la façon efficace, active et très réussie dont il a présidé la dernière session.

2. La Jordanie souhaite également la bienvenue aux trois nouveaux Membres de l'Organisation, à savoir la République du Cap-Vert, la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe et la République populaire du Mozambique. Nous leur souhaitons succès et prospérité.

3. Je voudrais aussi exprimer notre reconnaissance et notre admiration au Secrétaire général, qui a toujours fait preuve de compétence et de sincérité au service des objectifs de la Charte et des Nations Unies et a toujours su assumer ses responsabilités avec enthousiasme, foi et sagesse.

4. La présente session se déroule en un moment où la situation internationale est marquée par deux aspects essentiels : la détente et la tension.

5. Le premier aspect — la détente — est un processus qui a évolué lentement, mais effectivement, dans les relations entre les deux superpuissances et dans les différentes régions internationales marquées directement par ces relations, l'Europe en particulier. Le second — la tension — est une tendance qui, depuis des années, domine les relations entre le Nord et le Sud, c'est-à-dire entre les pays industrialisés dévelop-

pés et les pays plus pauvres en développement. Nous espérons que cette tension finira par disparaître.

6. La détente internationale est une tendance qui, nous l'espérons, s'étendra et ira en s'approfondissant, qu'elle aura ainsi plus d'influence dans les relations internationales et que la justice, en général, en sortira renforcée. Car l'objectif essentiel, sans lequel aucune communauté internationale solide ne peut exister, est la sécurité d'un monde à l'abri d'affrontements destructeurs entre les deux camps géants. C'est là la base essentielle pour des relations internationales. Ainsi, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe a été l'aboutissement de mesures concrètes et soigneusement étudiées pour l'édification de la détente internationale, et un pas important sur la voie de la paix internationale.

7. Tandis que l'Europe est le domaine principal où se manifeste cette détente, nous espérons que celle-ci ira s'accroissant, dans la mesure où il ne s'agit pas d'un accord entre les superpuissances pour maintenir le *statu quo* avec toutes ses imperfections et ses injustices, mais plutôt d'un frein à la tendance menant à des affrontements destructifs, si opposés à la raison et aux principes moraux.

8. Le foyer principal de tension dans le monde contemporain s'est cependant déplacé vers les relations entre les Etats industrialisés et l'immense majorité des pays du monde qui connaissent encore la pauvreté ou le sous-développement économique. L'élément fondamental de cette tension ne peut être considéré comme nouveau, car il reflète l'inégalité des relations existant depuis des années, dans l'histoire du monde moderne, entre les pays économiquement et militairement puissants, d'une part, et les peuples placés sous leur domination, d'autre part.

9. Au cours des dernières décennies, le monde moderne et les Nations Unies ont vu le déclin du colonialisme en tant qu'institution et ont assisté à la disparition des derniers vestiges du colonialisme direct. Cependant, le monde et les Nations Unies n'ont pas encore vu s'établir de relations véritablement équitables entre les pays industrialisés et ceux en développement qui constituent la majorité dans le monde. Ce fait a été enregistré avec sincérité et clarté par les Nations Unies lors de la sixième session extraordinaire sur les matières premières et le développement, qui a élaboré des documents historiques et décisifs sur les sujets concernant le développement et les relations économiques internationales [*résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)*]. Les pays dotés du plus fort potentiel économique et industriel ont émis des réserves, empêchant ainsi la mise en œuvre rapide et satisfaisante de ces documents. La récente septième session extraordinaire s'est penchée sur ces mêmes questions, mais dans une atmosphère plus objective. C'est là un sujet d'encouragement pour l'avenir. Au cours de la septième session extraordinaire, il est

apparu clairement qu'un accord était possible entre les pays développés et ceux en développement sur un programme commun d'action orienté vers la réduction du fossé séparant les deux groupes, l'accélération du processus de développement dans les pays en développement et l'élaboration de réformes radicales de l'ordre économique international en ce qui concerne le commerce international, le transfert des ressources, le système monétaire international, l'industrialisation et l'alimentation.

10. Le monde contemporain a besoin d'un mouvement efficace et actif en vue de l'application de ce programme historique. Seul un élan de ce genre pourra empêcher la contradiction existant entre le monde industrialisé et celui en développement de se muer en un affrontement dans lequel l'humanité ne pourrait que souffrir et qui compromettrait des relations internationales normales et amicales. Les efforts réalisés au cours des deux dernières années, à la Conférence mondiale de l'alimentation à Rome, à la Conférence mondiale sur la population à Bucarest et en d'autres conférences traitant de l'industrie, des ressources naturelles, de l'environnement et de la technologie, avaient l'ambitieux projet d'établir un dialogue utile et de faciliter les terrains d'entente. Cependant, il est évident aux yeux de tous que les efforts partiels ou sectoriels, quels que soient leurs succès relatifs, ne sauraient remplacer la recherche systématique et approfondie en vue de l'établissement d'un nouvel ordre économique international qui tiendrait compte de l'interdépendance de notre monde moderne et des besoins de l'immense majorité de l'humanité, qui réclame alimentation décente, travail et dignité dans le cadre de relations internationales équitables et saines. Voilà ce qu'a décidé la septième session extraordinaire.

11. L'ordre du jour de la trentième session comporte un grand nombre de questions portant sur tous les aspects de la vie internationale. Beaucoup d'entre elles sont anciennes et reviennent chaque année; d'autres, en revanche, reflètent des situations nouvelles. Alors que les points de l'ordre du jour relatifs aux questions économiques et techniques sont de plus en plus nombreux, nous restons aux prises avec les anciennes questions qui nous rappellent que les Nations Unies n'ont pas encore apporté de solution équitable aux injustices et aux dilemmes les plus graves existant dans le monde. Nous traitons chaque année des questions que pose la lutte des peuples d'Afrique contre la présence persistante des foyers du racisme et du colonialisme dans ce cher et grand continent. La lutte du vaillant peuple du Zimbabwe finira bien par avoir raison de l'intransigeance du régime raciste de Rhodésie soutenu par le régime raciste de l'Afrique du Sud, malgré la souplesse montrée par le mouvement nationaliste et son désir de répondre aux initiatives positives. Les peuples du monde peuvent être optimistes quant au résultat de cette lutte étant donné l'isolement international croissant de ces deux régimes racistes et la désintégration du colonialisme en Afrique depuis les deux dernières décennies.

12. Nous voyons une ressemblance frappante entre la situation en Afrique et celle existant au Moyen-Orient. Dans le monde arabe — dont le Royaume hachémite de Jordanie est partie intégrante — les

cinq dernières décennies ont vu le déclin de la présence colonialiste. Mais alors que le colonialisme reculait, une souche raciale d'agression demeurait au Moyen-Orient, faisant peser une menace permanente, non seulement sur la sécurité des pays arabes voisins, mais sur leur existence même. Vous savez tous que, depuis 1967, Israël occupe d'immenses territoires à la suite de l'agression qu'il a commise contre trois États arabes : la Jordanie, l'Égypte et la Syrie. Du fait de cette agression, Israël occupe maintenant une zone trois fois supérieure à sa propre superficie, et habitée par plus d'un million d'Arabes. Une grande partie de l'Égypte et de la Syrie, de même que l'ensemble du territoire de la Palestine sont actuellement occupés par Israël.

13. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'avec l'occupation de toute la Palestine, le peuple palestinien qui habitait cette terre depuis des siècles s'est trouvé divisé en deux : les réfugiés vivant en dehors de la Palestine depuis les violences israéliennes de 1948; et la population se trouvant dans la patrie palestinienne sous occupation. Cette situation terrible et anormale règne depuis l'agression israélienne de 1967 contre les pays arabes. Cependant, son origine remonte à 1948, à l'époque où Israël avait expulsé des centaines de milliers de Palestiniens de leur patrie et avait confisqué leurs biens.

14. Depuis sa création, l'Organisation a été le témoin de l'évolution de la situation dans le région. L'Organisation des Nations Unies a essayé, à plusieurs reprises, de remédier à cette situation anormale et injuste. Depuis 1948, l'Assemblée générale a adopté maintes et maintes résolutions reconnaissant le droit des réfugiés palestiniens à retourner dans leur patrie et à recouvrer leurs biens. Mais Israël refuse avec arrogance et intransigeance de mettre en œuvre ces résolutions. L'an dernier, l'Assemblée générale a adopté une résolution historique d'ensemble qui reconnaissait le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et son droit à revenir dans sa patrie [*résolution 3236 (XXIX)*]. Elle définissait aussi les éléments d'une paix équitable au Moyen-Orient, liée aux droits du peuple palestinien en tant que peuple indépendant à la souveraineté, à une patrie et à la réalisation de ses aspirations. En même temps, l'Assemblée reconnaissait le fait que, conformément à l'opinion unanime des États arabes qui s'était exprimée à la conférence arabe au sommet, tenue à Rabat au cours de la même année, l'Organisation de libération de la Palestine était le représentant légitime du peuple palestinien.

15. Les Nations Unies étaient certes conscientes des conséquences de l'agression israélienne contre les pays arabes en 1967 et de l'occupation de territoires arabes. Finalement, l'Organisation a trouvé la base d'une solution pacifique acceptable sur le plan international. Cependant, depuis l'adoption de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, Israël s'efforce de saper les éléments fondamentaux de cette résolution équilibrée : le principe de l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et la nécessité du retrait des territoires occupés.

16. Depuis l'adoption de cette résolution, Israël a fait échec à toutes les tentatives, aux Nations Unies ou ailleurs, de mettre en œuvre ses dispositions. Il a fait obstacle à la mission Jarring, et a tenu en échec les différentes tentatives du Conseil de sécurité et de

tierces parties, même d'Etats proches de lui, pour sortir de l'impasse.

17. Après la guerre d'octobre 1973, provoquée par l'occupation persistante, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 338 (1973). Mais Israël s'est entêté dans sa politique qui consiste à faire obstacle à tous les efforts internationaux tendant à établir une paix véritable dans la région, fondée sur le retrait complet d'Israël des territoires arabes occupés.

18. En attendant, Israël continue de renforcer son occupation et d'absorber les territoires occupés du point de vue matériel, culturel et autres. Israël a établi des colonies de peuplement au cœur des territoires occupés. Il a continué à changer le caractère démographique et physique des territoires et à exploiter leur économie. Même les Lieux saints, si nombreux sur la terre de Palestine, n'ont pas été épargnés. La puissance d'occupation a violé le caractère religieux historique des sanctuaires islamiques et chrétiens, qu'elle a profanés et mutilés.

19. Le premier objectif de cette politique contraire au droit international a été la ville sainte de Jérusalem. Depuis l'occupation, les autorités israéliennes ont annexé la ville arabe de Jérusalem et ont décidé d'en changer la nature et d'en étouffer l'esprit et l'identité, au mépris des résolutions répétées du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale déplorant de pareilles actions.

20. Un exemple frappant de ce qui s'est passé dans les Lieux saints et les sites historiques de Jérusalem est la mosquée d'Al-Aqsa. Après l'incendie criminel de ce grand monument islamique qui a eu lieu sous l'occupation, les autorités israéliennes ont décidé de démolir les bâtiments historiques du voisinage et de faire des excavations sous les murs, sapant ainsi les fondations mêmes. Tout cela a été fait au mépris du statut de ces monuments historiques ou des principes de droit international qui défendent de causer des dégâts aux monuments historiques ou de porter atteinte aux droits religieux des pays occupés. Récemment, les violations israéliennes se sont étendues à un autre grand édifice religieux et historique, Al-Haram Al-Ibrahimi, dans la ville d'Al-Khalil (Hébron). Des mesures ont été prises par les autorités d'occupation contre ce lieu saint pour éliminer entièrement le caractère islamique de la mosquée et pour empêcher les croyants musulmans d'y prier, afin de finalement la transformer en synagogue. C'est ainsi qu'Israël ne cesse de changer le caractère historique, national et religieux des territoires occupés, tout en maintenant une attitude d'opposition obstinée aux efforts tendant à réaliser une paix juste.

21. Faut-il s'étonner alors qu'Israël soit de plus en plus isolé et que le soutien mondial lui soit retiré, même par les Etats qui, jusqu'ici, étaient très proches de lui ? Il ne faut pas s'étonner non plus des décisions fermement réaffirmées à la Conférence islamique des ministres des affaires étrangères, à la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine [OUA] et à la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés. Israël se trouve à la croisée des chemins, et les Nations Unies doivent prendre des mesures efficaces décisives pour mettre en œuvre leurs principes et résolutions.

22. Le Gouvernement du Royaume hachémite de Jordanie estime que le chemin d'une paix juste est claire. Il a déjà proclamé sa politique avérée et continuera à l'appliquer fermement.

23. Israël devrait évacuer tous les territoires arabes occupés par la force à la suite de l'agression de juin 1967, et avant tout Jérusalem. Une paix équitable ne sera établie que lorsque le peuple arabe de Palestine pourra exercer son droit à l'autodétermination dans sa patrie et recouvrer intégralement ses droits nationaux.

24. Le Royaume hachémite de Jordanie est intimement lié à la cause de la Palestine et du peuple palestinien. Le peuple du Royaume hachémite de Jordanie a consenti bien des sacrifices au service de cette cause et il est décidé à la défendre jusqu'à ce que le peuple frère de Palestine puisse recouvrer ses droits et exercer son droit à l'autodétermination dans sa patrie.

25. L'Assemblée générale a entendu, au cours de cette session, le représentant d'Israël essayer de déformer la nature de la question palestinienne et des droits palestiniens.

26. Israël prétend que la Palestine s'étend entre les deux rives du Jourdain, et, d'après cette théorie, la plus grande partie des Palestiniens n'auraient été ni déracinés, ni expulsés de chez eux.

27. C'est ainsi qu'il faut entendre la déclaration faite par Israël à la présente session de l'Assemblée [2368^e séance] pour essayer de ramener la question de Palestine à un appel pour des négociations entre Israël et la Jordanie. La Palestine est la Palestine et la Jordanie est la Jordanie. Les liens étroits entre ces deux peuples frères, le peuple palestinien et le peuple jordanien, ne sauraient détourner les Arabes de Palestine de leur revendication légitime sur leur patrie et de la mise en application de leur droit à recouvrer leurs terres et les biens qui leur ont été confisqués.

28. Rien ne saurait remplacer l'évacuation israélienne et rien ne saurait remplacer le retour du peuple palestinien à la patrie dont ils ont été chassés. L'ensemble du peuple jordanien donne son plein appui au peuple frère de Palestine dans son juste combat vers ces objectifs. Israël doit comprendre cette réalité s'il veut prendre le chemin d'une paix juste et durable.

29. Nous lançons un appel à tous les pays du monde et aux Nations Unies pour qu'ils appuient ces droits légitimes, contribuent à faire cesser l'occupation et facilitent l'avènement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

30. Mon gouvernement, tout en donnant la plus grande priorité à cette question qui nous intéresse matériellement et moralement, ne méconnaît pas pour autant les autres questions mondiales qui préoccupent les Nations Unies et les peuples du monde.

31. Nous espérons que la session actuelle de l'Assemblée générale fournira l'enceinte appropriée à un dialogue utile sur les questions de désarmement. L'atmosphère de détente internationale qui s'était reflétée à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe se retrouvera peut-être sous la forme de mesures concrètes acceptées par les parties directement en cause pour limiter les armes et même parvenir au désarmement.

32. Nous appuyons toutes les mesures sincèrement prises en ce sens, qu'elles soient d'ordre technique, politique ou juridique, où qu'il s'agisse d'étendre la zone dénucléarisée du monde. Mon gouvernement a apporté sa contribution dans ce domaine, en ce qui concerne le Moyen-Orient, en acceptant, conformément à la résolution de l'Assemblée générale [résolution 3263 (XXIX)], d'établir une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Mon gouvernement a pris envers le Secrétaire général les engagements stipulés dans cette résolution, puisqu'il a signé et ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolution 2373 (XXII), annexe].

33. Une autre question préoccupe la communauté internationale et a trait à la fin de la domination étrangère en Afrique : je veux parler du Sahara occidental. Une mesure positive a été prise l'année dernière à cet égard lorsque les parties intéressées ont accepté de porter la question devant la Cour internationale de Justice pour qu'elle prenne une décision sur ses aspects juridiques. Cette mesure constructive était un pas vers la réalisation pacifique de l'objectif souhaité, qui est la fin de la domination étrangère dans ces régions.

34. Nous voulons espérer qu'aucune mesure préjudiciable au *statu quo* dans cette région ne sera prise avant le verdict de la Cour internationale de Justice. Entre-temps, nous rappelons que, tout en maintenant nos liens traditionnels et solides d'amitié avec l'Espagne, mon pays ne voit pas d'autre issue à la question que la fin définitive de la domination espagnole au Sahara occidental.

35. En ce qui concerne les autres questions inscrites à l'ordre du jour de cette session, ma délégation fera de son mieux pour apporter toute la contribution possible en vue de renforcer les efforts des Nations Unies d'atteindre leurs objectifs, qu'il s'agisse de l'édification progressive d'un ordre juridique international, constructif et élaboré, de la création de nouvelles relations internationales économiques équitables, ou de l'expansion des institutions des Nations Unies afin de les mettre à même de mieux s'acquitter de leurs tâches internationales et de mieux servir les objectifs de la Charte.

36. Au cours de ces dernières années, les Nations Unies sont sorties victorieuses de plus d'une épreuve mettant en cause leur raison d'être et leur compétence à servir les buts pour lesquels elles ont été créées. Si l'Organisation des Nations Unies a plus d'une fois mis à nu ses lacunes et son incapacité à trancher en toute justice, elle a continué, au cours des années, à montrer qu'elle répondait à un besoin véritable, qu'elle était une institution unique pour de véritables relations internationales, un centre de dialogue continu entre toutes les parties internationales et un forum parlementaire pour tous les Etats, grands et petits. Elle reste une institution d'action conjointe pour maintenir la paix et la sécurité mondiales et pour lancer dans le monde des forces de progrès intellectuel et moral, même s'il faudra du temps pour que ces forces mûrissent et deviennent dominantes.

37. Dans mon pays et dans la région plus étendue dont je viens, nous sommes conscients des lacunes navrantes des Nations Unies. Nous savons toutefois que sans les Nations Unies, le monde basculerait dans le chaos et dans un conflit déclaré d'intérêts et

d'ambitions sans aucun frein d'ordre moral ou idéaliste.

38. M. WODAJO (Ethiopie) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider aux travaux de l'Assemblée générale à la présente session. Nous sommes particulièrement sûrs que votre grande expérience et votre sagesse aideront beaucoup à faire de cette trentième session de l'Assemblée non seulement un tournant historique dans l'existence de l'Organisation, mais une session constructive et riche en résultats.

39. A votre prédécesseur, M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères d'Algérie, je me bornerai à dire combien nous avons apprécié la façon efficace et habile dont il a su diriger les délibérations de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire.

40. Je suis également heureux de cette occasion qui m'est donnée pour rendre un hommage tout particulier au Secrétaire général pour son dévouement et ses efforts inlassables en vue de poursuivre la réalisation des buts et objectifs des Nations Unies.

41. Au nom du Gouvernement de l'Ethiopie et de sa délégation, j'ai également grand plaisir à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Etats qui ont été admis à l'Organisation des Nations Unies cette année : le Mozambique, le Cap-Vert et Sao Tomé-et-Principe. Par leur lutte vaillante, les peuples de ces nations ont une fois de plus démontré que la marée de la liberté ne se retirera certainement pas avant d'avoir submergé les derniers vestiges de la domination et de l'oppression étrangères sous toutes ses formes. Tout en félicitant leurs représentants pour avoir réussi à élargir le champ de la liberté dans le monde, nous attendons avec impatience de souhaiter la bienvenue, au sein de notre famille toujours croissante de nations, à l'Angola et à la Papouasie-Nouvelle-Guinée, au cours de la présente session.

42. Etant réunis aujourd'hui à l'expiration de la troisième décennie de l'Organisation des Nations Unies, il nous semble utile de faire le bilan des succès et des échecs de l'Organisation. Nous considérons qu'un tel exercice sera utile, car il nous aidera à renouveler notre foi en la viabilité de l'Organisation, et d'autre part, en tirant les leçons du passé, à voir quelle nouvelle direction nous devons imprimer à notre action pour rendre les Nations Unies plus efficaces et en faire un instrument répondant mieux aux besoins de l'humanité au cours du dernier quart du XX^e siècle.

43. Des mutations constantes, des changements sur tous les fronts, ont été la principale caractéristique de notre époque, particulièrement au cours des 30 dernières années, période où ces changements se sont considérablement accélérés. Dans ce processus, les Nations Unies ont joué et continueront à jouer un rôle.

44. Pour évaluer les résultats obtenus par les Nations Unies au cours des 30 dernières années, il convient au premier chef de se demander si l'Organisation aurait pu jouer un rôle plus efficace dans ce processus de mutation. Axée vers l'avenir, cette même question pourrait se libeller ainsi : quel rôle efficace les Nations Unies pourraient-elles jouer en tant qu'ins-

trument actif du changement durant le dernier quart du xx^e siècle ?

45. Les Nations Unies ont été créées après une période qui a vu se consolider les Etats-nations en Europe et après deux guerres tragiques et dévastatrices, nées de l'opposition de leurs intérêts. Après l'échec lamentable de la Société des Nations, les fondateurs des Nations Unies ont pensé qu'en donnant au Conseil de sécurité le droit de faire appel à la force au nom de la communauté internationale, ils pourraient limiter la puissance des Etats-nations afin de préserver les générations futures du fléau de la guerre. En établissant des objectifs et des principes vers lesquels devrait tendre la communauté internationale, et en fournissant un cadre pour la négociation internationale, d'ordre tant économique que social, ils pensaient aussi qu'ils pourraient favoriser l'instauration de conditions propices à l'élaboration d'un monde plus sûr et plus pacifique.

46. La création de l'Organisation des Nations Unies s'inspirait donc de deux concepts. Tout d'abord, la croyance que grâce à un système de sécurité collective, non seulement l'agression serait découragée, mais en cas de rupture de la paix, la communauté internationale pourrait le rétablir en punissant l'agresseur. Ensuite, la conviction que l'homme peut façonner son destin en s'efforçant constamment d'éliminer les causes de la guerre et en favorisant de façon active l'établissement de conditions propices à la paix.

47. Dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies a répondu à ces nobles espoirs reste sujet à la discussion. Il ne faut cependant pas oublier que les Nations Unies représentent l'un des premiers efforts déployés par l'humanité pour organiser la communauté internationale en prévoyant le recours collectif à la force pour défendre la paix et la sécurité internationales. Cette notion de sécurité collective a un antécédent dans la conception de gouvernement au sein de nos sociétés individuelles. N'est-il pas vrai que dans le cadre de nos différents pays, les gouvernements sont dotés de la capacité de recourir à la force dans l'intérêt de leurs populations respectives pour les défendre contre ceux qui voudraient en troubler la paix ou en violer les droits ?

48. Ce développement de la notion de gouvernement dans nos différents pays s'est effectué au cours de la plus grande partie de l'existence de l'homme sur cette planète, et cette évolution ne fait que se poursuivre. En effet, même aujourd'hui, aucun d'entre nous ne peut dire que nous avons trouvé la formule exacte qui pourrait répondre à nos besoins urgents. Et si cela est vrai pour les différentes sociétés au début de l'évolution de la mise en place d'une autorité internationale centralisée, nous devons comprendre que la route que nous avons encore à parcourir avant de pouvoir établir un système qui commence à répondre d'une façon efficace à notre quête de sécurité collective est encore longue, sans même parler d'une solution à tous les problèmes qui nous affrontent.

49. Considérées dans ce contexte, il est certain qu'en tant qu'arrangement de sécurité collective les Nations Unies n'ont pas encore répondu aux espoirs de leurs fondateurs. Ce système, basé sur l'unanimité des grandes puissances, n'a pas pu fonctionner, précisément parce qu'il n'y a pas d'accord entre les grandes puissances sur les problèmes essentiels de la paix et

de la sécurité auxquels le monde a été confronté dans les années d'après-guerre. La vision d'une coopération constante parmi les grandes puissances, — une coopération née des exigences de la guerre — n'a pas été seulement dépassée, mais remplacée par des tensions constantes et des courants d'hostilité qui à certains moments confinaient à l'explosion.

50. A cause de cette inefficacité générale en ce qui concerne la sécurité collective, dans les années qui ont suivi la guerre, les Nations Unies n'ont pas pu éliminer les hostilités. En fait, des conflits localisés qui ont causé la perte de plusieurs centaines de milliers de vies et provoqué des destructions et des ravages incalculables se sont produits trop fréquemment, de sorte que l'on a pu se demander si les Nations Unies, en tant qu'expérience pour régler les conflits humains, n'ont pas été un échec flagrant.

51. Cependant, en dépit de ces hostilités fréquentes, au cours desquelles une ou deux grandes puissances ont été plus ou moins impliquées, des confrontations directes entre les grandes puissances n'ont jamais dégénéré en guerre ouverte durant l'après-guerre. Une conflagration globale a été évitée en grande partie grâce au rôle que les Nations Unies ont joué en fournissant une enceinte pour tempérer les différends ou pour permettre à des solutions diplomatiques de se faire jour, auxquelles les grandes puissances ont eu recours pour maîtriser de telles situations. Même lorsque des conflits ont éclaté soudainement, au Moyen-Orient, au Congo, à Chypre ou ailleurs, l'ingéniosité et les ressources déployées par les Nations Unies ont permis, soit de mettre ces situations à l'abri de l'ingérence d'une grande puissance, soit de déboucher sur des compromis acceptables en vue d'une solution éventuelle.

52. En tant qu'agent actif du changement, en tant qu'instrument d'harmonisation de la coopération internationale en particulier, les Nations Unies, tout bien pesé, ont fait une œuvre bien meilleure. Dans le domaine de la coopération sociale et économique, notamment, elles se sont révélées être un instrument d'innovation et d'action collective.

53. La plus grande contribution — qui est une contribution inestimable — que les Nations Unies ont faite au cours des années de l'après-guerre est le rôle qu'elles ont joué en tant que centre pour l'harmonisation de thèses souvent divergentes et quelquefois contraires et pour l'harmonisation des politiques nationales de leurs Etats Membres. En raison de l'interaction de ces différentes thèses, les concepts sur lesquels certains récemment encore jetaient l'anathème ont été considérés du jour au lendemain comme correspondant à la sagesse classique. Il en est résulté que nous avons aujourd'hui une gamme plus large d'accords sur lesquels nous pouvons construire de nouvelles structures pour la coopération susceptible de répondre à nos besoins.

54. Bien que beaucoup ait été fait pour mettre en place un système utile de coopération internationale, nous aurions pu faire beaucoup mieux si nous avions mieux compris notre interdépendance et si nous avions eu un sentiment plus profond de la nécessité de resserrer et d'étendre notre coopération.

55. Alors que nous entrons dans la quatrième décennie des Nations Unies, il est clair que nous devons

plus que jamais comprendre la nécessité d'une plus grande coopération sur tous les fronts. En reconnaissant cette nécessité, nous ne devrions jamais oublier la nature interdépendante des problèmes auxquels nous avons tous à faire face et qui exigent donc de nous une action parallèle et convergente.

56. L'expérience des Nations Unies en matière de coopération internationale nous a enseigné une leçon profonde. Cette leçon est que, au fur et à mesure que nous reconnaissons la valeur qui s'attache à la coopération internationale, nous avons su mieux comprendre les forces qui façonnent notre devenir. Et parce que nous l'avons compris, plus que jamais au cours de l'histoire de notre civilisation, nous avons développé une capacité propre à influencer et à orienter notre avenir.

57. Dans ce dernier quart du xx^e siècle, le plus grand défi que devra relever le système des Nations Unies en matière de coopération internationale consistera à façonner l'avenir d'une manière qui réponde le mieux aux besoins collectifs de l'humanité. Dans cette entreprise, rien n'est plus urgent que de soutenir la gageure de créer un ordre économique et social international qui sera bénéfique au bien-être de tous les hommes et qui sera à même de créer un environnement propice à la paix.

58. La tâche consistant à édifier un environnement propice à la paix exige aussi que non seulement on mette fin à la course en spirale aux armements, mais que le monde dans son ensemble commence par entreprendre la réduction effective des armements.

59. Je voudrais donc faire quelques observations sur les trois tâches prioritaires qui réclament de la communauté internationale une action concertée et prompte dans les dernières années de ce siècle. Ces trois tâches sont : le désarmement, la décolonisation et la création d'un nouvel ordre économique international.

60. Comme on le sait, une des premières questions inscrites à l'ordre du jour a été celle du désarmement. Aujourd'hui, il ne s'agit plus d'une seule question; c'est une question qui est devenue chaque jour plus complexe; elle a pris de multiples formes afin de couvrir les nombreux aspects du problème, dont la complexité ne cesse de croître.

61. Plus longtemps le problème du désarmement reste sans solution, plus difficile devient-il d'arriver à des solutions acceptées. Entre-temps, non seulement les industries d'armements des grandes puissances militaires dévorent des ressources vitales qui pourraient être consacrées à des buts plus constructifs, mais la survie même de l'humanité, encourt un sérieux danger.

62. Plus nous attendons pour nous attaquer sérieusement au problème du désarmement, plus difficile devient la question de la réduction des armements. Etant donné les perfectionnements qui sont apportés chaque jour aux armements, on peut penser que tôt ou tard, nous atteindrons un point où la vérification des accords sur les mesures de désarmement se révélera pratiquement impossible. Lorsque nous parlons de la course aux armements, nous devons tenir compte des changements qualitatifs constants. Jusqu'ici, les accords sur les mesures collatérales de désarmement qui ont été conclus ont trait au contrôle des arme-

ments, limitant dans quelques cas le nombre de quelques armes stratégiques. Aucun de ces accords ne peut être considéré comme ayant réellement arrêté cette course fiévreuse visant à obtenir des armes toujours plus perfectionnées et plus efficaces susceptibles d'être utilisées contre un adversaire éventuel. En fait, ce que l'on recherche, c'est l'arme définitive, celle qui garantira pleinement la sécurité de chacun. Bien que cela ne soit qu'une illusion, il ne fait pas de doute que c'est le moteur qui propulse la course aux armements.

63. La délégation éthiopienne se joint à toutes les forces progressistes qui demandent de mettre fin à la course qualitative aux armements avant que nous atteignons le point où, même si la volonté de désarmement se concrétise un jour, les difficultés techniques de vérification ne posent un problème insurmontable.

64. La communauté internationale, notamment les grandes puissances, devraient passer du contrôle des armements à une réduction réelle des armements dans une mesure importante. En cette session du trentième anniversaire de l'Assemblée générale, nous devons donc adresser l'appel le plus fervent aux puissances intéressées pour leur demander de renverser et d'arrêter cette course néfaste dans laquelle elles se sont engagées. Dans le sillage de la détente politique et d'une coopération générale, il nous paraît opportun de prendre des mesures audacieuses pour un désarmement véritable. Et cette nécessité implacable a été, je crois, parfaitement bien soulignée par le Secrétaire général lorsqu'il a dit :

“Je crois qu'il est vital, dans l'intérêt du bien-être de l'humanité, voire de sa survie, qu'en ce trentième anniversaire, l'Assemblée générale elle-même envisage de réexaminer quant au fond le rôle de l'ONU en matière de désarmement.”
[A/1001/Add.1, sect. VIII.]

Ma délégation appuie pleinement cette observation.

65. Un autre domaine important des activités de cette organisation a trait au colonialisme et au racisme, notamment en Afrique australe.

66. En ce qui concerne la situation en Afrique australe, nous notons avec grande satisfaction que, avec l'accession à l'indépendance de trois anciennes colonies portugaises, la lutte pour la libération se livre actuellement aux frontières du dernier bastion de l'oppression. Néanmoins, la situation qui règne en Angola nous attriste. Nous espérons sincèrement que les trois mouvements de libération feront abstraction de leurs divergences et qu'ils établiront un gouvernement d'unité nationale susceptible de permettre à l'Angola d'accéder à l'indépendance le 11 novembre 1975.

67. En ce qui concerne le Zimbabwe, il est maintenant devenu évident que le régime de Ian Smith continue de s'opposer à tous les efforts destinés à résoudre de façon pacifique les problèmes dont il est lui-même l'origine. Il suffit simplement dans ce contexte de faire observer que le refus persistant de ce régime de faire la moindre concession a réduit à néant les négociations de Victoria Falls. Par leur intransigeance et leur opiniâtreté, M. Smith et ses collaborateurs ont en effet fermé la porte à toute solution pacifique. Il appartient maintenant à la communauté internationale

de prendre les mesures nécessaires pour éviter une confrontation raciale.

68. Le régime sud-africain continue également de défier les décisions des Nations Unies et poursuit une politique raciale détestable. Il en résulte que les Nations Unies se sont engagées dans l'application de sanctions sans que celles-ci, pour le moment, n'aient d'effet apparent à l'égard de ce bastion du racisme. Ce qui est de plus en plus étonnant aujourd'hui, c'est que l'Afrique du Sud non seulement a réduit à néant tous nos efforts, mais continue avec succès d'appliquer sa politique tendant à faire des bantoustans des zones tampons de main-d'œuvre à bon marché et le périmètre extérieur de sa propre défense.

69. Mais les activités odieuses du régime sud-africain ne se limitent pas seulement à son propre territoire. Sous le prétexte de la détente et d'une offre de dialogue, l'Afrique du Sud cherche à élargir le système des bantoustans et à l'étendre au Territoire international de la Namibie. Mon gouvernement condamne ces sinistres desseins.

70. Nous demandons à la communauté internationale d'intensifier l'isolement économique, politique et militaire du régime raciste d'Afrique du Sud tant que la justice et la dignité humaines n'auront pas été accordées au peuple de cette région, qui souffrent depuis si longtemps.

71. Lorsque nous examinons le problème de la décolonisation, la question de l'indépendance du territoire français des Afars et des Issas, parfois connu sous le nom de Djibouti, retient l'attention toute spéciale de mon gouvernement. Comme il s'agit essentiellement d'un problème colonial, le Gouvernement éthiopien estime qu'il ne pourra être résolu que conformément aux aspirations librement exprimées de la population du territoire à l'abri de toute pression ou de toute ingérence d'où qu'elles viennent.

72. Il est évident que la paix et la sécurité de notre globe demeurent la principale préoccupation des Nations Unies. Notre organisation est un symbole concret et vivant du désir de l'humanité de réaliser le double objectif de paix et de sécurité. Il est également évident qu'une paix durable dans un monde interdépendant ne pourra être édiflée que sur une base solide de justice économique et sociale, de manière à assurer le développement et la prospérité de toute la société humaine. L'engagement de la communauté internationale à cet égard est consacré au Chapitre IX de la Charte des Nations Unies.

73. L'Organisation des Nations Unies et ses institutions spécialisées continuent de déployer des efforts sérieux à cette fin. De nombreuses déclarations ont souvent été entendues dans cette enceinte à l'appui de cet objectif. Cependant, la situation économique et sociale de la majorité des peuples des pays en développement est plus désespérée aujourd'hui qu'elle ne l'a jamais été dans l'histoire contemporaine.

74. Le processus de développement économique est un processus difficile qui exige un engagement total. Non seulement les difficultés sont immenses, mais elles revêtent également de nombreux aspects. Je n'en citerai que quelques-unes.

75. Les catastrophes naturelles comme la sécheresse et les inondations sont très fréquentes et affectent la

vie des peuples de par le monde. Dans les pays les moins développés comme l'Ethiopie, les conséquences graves de cet état de choses, qui entraînent la souffrance, des pertes de vies et un retard économique, sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'en faire un récit détaillé.

76. En plus des catastrophes naturelles, nous sommes exposés à un ensemble sans précédent de conditions économiques défavorables dont l'origine se situe au-delà de nos frontières nationales.

77. La chute des prix des matières premières que nous exportons et la hausse rapide des prix des articles manufacturés que nous importons reflètent la situation toujours plus grave de nos termes de l'échange et de notre balance de paiements. Le coût prohibitif des produits agricoles que nous avons importés durant les trois dernières années a largement contribué à maintenir notre secteur agricole dans la stagnation. N'ayant d'autres possibilités, nous sommes obligés d'importer des technologies onéreuses qui, dans la plupart des cas, ne répondent pas parfaitement à nos besoins. Alors que l'aide des pays développés est quantitativement inférieure au pourcentage de leur produit national brut, le service de la dette continue à réclamer une part toujours croissante de nos recettes en devises.

78. L'échec de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement et de la Stratégie internationale du développement [résolution 2626 (XXV)] est évident et se passe de tout commentaire. Nous pensons que les pays développés et les pays en développement ayant des fonds excédentaires devraient aider les pays en développement les plus pauvres à surmonter leurs difficultés. Les critères devant régir cette assistance seront, nous l'espérons, de moins en moins politiques et répondront mieux aux besoins.

79. Sur le plan international, la division du travail sur la base des avantages relatifs répond maintenant à un principe universellement reconnu. Que les produits exportables doivent être changés de temps en temps au fur et à mesure que l'économie d'un pays connaît des modifications, cela répond à une vérité historique. Mais le système existant des relations économiques internationales empêche l'application de ces principes et gèle en permanence la division du travail. A cause de barrières tarifaires et non tarifaires imposées aux exportations d'articles manufacturés et semi-manufacturés allant de nos pays aux pays développés, les pays en développement doivent continuer à produire et exporter des matières premières alors que les pays développés monopolisent toutes les activités manufacturières. Cet état de choses, qui ne permet pas de mobilité sur le plan international, est tout simplement un système de caste pratiqué sur une échelle globale.

80. L'ancien ordre économique international qui s'était épanoui après la dernière guerre et qui existe encore ne répond plus aux besoins pour lesquels il avait été instauré. Son objectif principal était de répondre aux besoins des pays industrialisés. A considérer la prospérité de ces nations aujourd'hui, on ne peut qu'admettre que cet ancien ordre économique a bien fait son travail. Mais il est loin de répondre aux exigences du développement social et économique du tiers monde.

81. Cela a amené les pays en développement à prendre l'initiative de convoquer la sixième session extraordinaire de l'Assemblée générale l'année dernière. A ladite session, l'Assemblée a adopté une Déclaration et un Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international pour réfondre fondamentalement les relations économiques entre pays développés et pays en développement.

82. Ma délégation note avec satisfaction les résultats de la septième session extraordinaire tenue le mois dernier et se félicite de l'esprit de coopération et de conciliation qui a caractérisé les négociations à cette session. Nous espérons que ce processus et l'élan acquis pendant la dernière session extraordinaire se poursuivront. Si les décisions de la septième session extraordinaire [résolution 3362 (S-VII)] sont appliquées en toute bonne foi, nous sommes certains qu'elles auront un effet favorable sur les efforts de développement des pays en développement et qu'elles constitueront une base solide de bonne volonté internationale.

83. Les exigences du nouvel ordre économique international ne pourront être satisfaites efficacement que si l'on donne une nouvelle structure au système des Nations Unies. Voilà pourquoi il faut convoquer une conférence de plénipotentiaires, ainsi qu'en a décidé la septième session extraordinaire; cela répond à une nécessité à la fois évidente et urgente. Ma délégation continuera à participer activement aux travaux du Comité spécial plénier qui est chargé d'étudier les problèmes de la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies.

84. Cette évolution encourageante nous laisse bien augurer de l'édification d'un ordre mondial équitable. La continuation du processus de détente dans les relations entre les grandes puissances, la fin de la guerre la plus longue de l'histoire moderne dans le Sud-Est asiatique, la préservation de la trêve à Chypre en attendant une solution durable, la signature d'un accord intérimaire concernant le Sinaï entre les parties directement intéressées et la conclusion couronnée de succès de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale, sont quelques-unes des caractéristiques de la saine tendance actuelle. Ma délégation se félicite de tous ces événements.

85. Nous sommes encouragés par le processus de détente qui caractérise les relations entre les grandes puissances. La contribution de ce processus à la réduction de la tension dans le monde ne saurait être sous-estimée. Par conséquent, il est impératif qu'il se poursuive et s'amplifie en s'approfondissant.

86. Il est encourageant également de noter que la guerre la plus longue que le Sud-Est asiatique ait connue dans les temps modernes a pris fin. En félicitant le vaillant peuple du Viet Nam, je dois dire que mon gouvernement souscrit, par principe, à la théorie de l'universalité de l'Organisation, conformément aux dispositions de la Charte. Indépendamment de toute raison de situation géographique, la question de l'admission aux Nations Unies ne devrait pas, selon nous, être jugée à partir d'une quelconque considération étrangère.

87. Tout effort qui sera fait au sujet de Chypre lors de la présente session ou par l'intermédiaire des bons offices du Secrétaire général, devra porter essentielle-

ment sur la préservation de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de l'île. Il devra assurer en même temps l'existence harmonieuse et la coopération de tous les secteurs des deux communautés de l'île.

88. Au Moyen-Orient, l'élan imprimé par l'accord intérimaire signé récemment par la République arabe d'Egypte et l'Etat d'Israël doit être maintenu pour assurer le respect des droits légitimes et des intérêts durables de tous les peuples de la région. Je désire exprimer la satisfaction de mon gouvernement à tous les intéressés pour les qualités diplomatiques dont ils ont fait preuve en réalisant le récent accord qui, espérons-nous, sera l'amorce du règlement définitif du problème du Moyen-Orient.

89. La rapidité avec laquelle l'homme moderne prend conscience du caractère total de l'environnement qui est le sien nous permet d'espérer que nous nous trouvons au seuil d'une ère nouvelle de véritable interdépendance des membres de la famille humaine. En même temps, l'aggravation des conditions socio-économiques, la détérioration de la qualité de la vie et le sentiment d'impuissance qui semble prévaloir dans les pays en développement, sont pour nous des causes de graves préoccupations. Qu'il n'y ait pas d'harmonie possible entre cette prise de conscience de plus en plus grande et cette dégradation croissante est à notre avis un fait patent.

90. A l'horizon de l'histoire, nous pouvons percevoir l'âge d'Aquarius et les quatre cavaliers de l'Apocalypse côte à côte. La décision — ou l'indécision — de chaque nation qui se trouve ici déterminera le choix qui sera le nôtre. L'héritage de l'homme et le sort des générations futures dépendent du choix que nous ferons aujourd'hui. Choisissons bien et sans égoïsme.

91. M. DJERMAKOYE ADAMOU (Niger) : La trentième session de l'Assemblée générale se déroule à un moment où le rideau se ferme à peine sur d'importants événements qui caractérisent singulièrement notre époque et qui nous rappellent à tout instant que ce dont l'humanité a le plus besoin, c'est essentiellement la liberté et la justice.

92. Trente années de lutte héroïque du peuple vietnamien et les sacrifices consentis par le peuple cambodgien sont autant de témoignages qui montrent que, si puissante et si féroce soit-elle, la force ne peut venir à bout de la détermination et de la volonté de tout un peuple décidé à assumer pleinement ses propres prérogatives.

93. Le Gouvernement et le peuple du Niger, par ma voix, saluent chaleureusement la victoire que ces vaillants peuples viennent de remporter sur l'oppression étrangère. Puisse leur exemple inspirer et animer tous les combattants de la liberté engagés dans la lutte pour libérer leurs terres et leurs peuples du colonialisme et de l'impérialisme international. De durs et longs sacrifices seront certes nécessaires, mais cela ne saurait les arrêter dans la réalisation de leur noble objectif.

94. Cet attachement des peuples à la liberté s'est également manifesté à travers la lutte qu'ont menée les peuples africains sous domination portugaise. Cette lutte a été consacrée par la défaite du colonialisme portugais et par l'accession de leurs territoires à la pleine souveraineté. L'année dernière, c'était la Guinée-Bissau. Cette année, c'est le tour des îles du

Cap-Vert, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe. Leur accession à l'indépendance a été couronnée dès l'ouverture de notre session par les souhaits unanimes de bienvenue exprimés au sein de notre organisation.

95. Il me plaît à cet égard de présenter à ces pays frères les sincères félicitations du peuple nigérien qui, tout au long de leur lutte, a toujours été de cœur avec eux dans leurs souffrances et leurs sacrifices. Leur victoire en ce sens constitue pour nous une légitime fierté. Autant nous nous félicitons de l'entrée de ces Etats frères au sein de notre organisation, autant nous déplorons l'absence de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam. Nous osons croire que, sur ce problème, les Etats-Unis réviseront sans tarder leur position.

96. Un autre combat non moins libérateur est celui qu'ont mené les pays du tiers monde pour aboutir au principe d'un nouvel ordre économique plus juste et plus équitable.

M. Fall (Sénégal), vice-président, prend la présidence.

97. C'est une grande victoire du tiers monde; ça ne l'est pas moins pour les pays développés. Il est donc permis de regarder l'avenir avec optimisme, car la voie de la vraie détente, qui constitue à nos yeux un tout, vient enfin d'être tracée. Toutefois, les pays industrialisés ne doivent pas s'en tenir uniquement à leurs promesses; ils devront tout mettre en œuvre pour que ces promesses deviennent effectives. Quant aux pays du tiers monde, il leur incombe à leur tour de mieux s'organiser, d'être plus solidaires entre eux, car ils sont responsables avant tout du bonheur de leurs peuples. Et il nous plaît ici de réaffirmer que le Niger est prêt à œuvrer pour une réelle coopération avec tous les pays du monde, et en particulier ceux du tiers monde, convaincu de ce que, tant que les aspirations des peuples sont divergentes, la coopération demeure à coup sûr un domaine où la pression du plus fort sur le plus faible est inévitable. Pays du tiers monde, il nous faut donc nous unir même dans la pauvreté car, comme nous pouvons le constater, l'union de la pauvreté constitue elle aussi une force dont, en définitive, le monde est bien obligé de tenir compte pour sa survie.

98. Nous voudrions, en cette occasion, rendre un juste hommage aux dirigeants de la République algérienne démocratique et populaire, à qui nous devons l'initiative des deux sessions spéciales de l'Assemblée générale consacrées aux problèmes du développement. Dignes représentants du tiers monde, ils ont su, par leur foi et leur détermination, convaincre le monde de la nécessité impérieuse de réformer le vieil édifice économique instauré et entretenu par l'impérialisme. Le tiers monde tout entier leur en sait gré.

99. Mais malgré tous ces acquis dont je viens de faire mention, de nombreux points sombres subsistent encore dans le processus de décolonisation du continent africain : il s'agit de l'Angola, de l'Afrique australe, de la Côte — dite française — des Somalis et du Sahara dit espagnol.

100. S'agissant de l'Angola, beaucoup de choses ont été dites concernant le drame que sont en train de vivre les populations angolaises, qui ont mené efficacement pendant plus de 14 ans, une lutte acharnée contre le colonialisme portugais et qui, à la veille de leur accession à l'indépendance, sont en train de s'en-

tretuer. Pour ma délégation, ce qui se passe en Angola, c'est bien plus que cette lutte fratricide pour la conquête du pouvoir entre le Movimento Popular de Libertação (MPLA), le Frente Nacional para a Libertação de Angola (FNLA) et l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA). En effet, à peine se dessine-t-il un lendemain nouveau pour ce pays, déjà meurtri par la guerre coloniale et plusieurs siècles d'une dure occupation, que se pose de l'extérieur le problème de savoir quelle sera la couleur politique de l'Angola de demain. Déjà, certains Etats s'ingénient à y créer et à y entretenir un état de confusion. C'est ainsi que nous avons appris non sans inquiétude la politique effrénée d'armement pratiquée par certaines puissances à l'égard des mouvements de libération nationale et, tout récemment, l'intrusion des forces armées sud-africaines dans une partie du territoire angolais. A la lueur de ce qui s'y passe, force nous est de constater qu'il y a bel et bien ingérence. D'où que viennent ces immixtions, nous disons : assez à l'hégémonie, assez à l'impérialisme, assez à toute forme de pressions d'où qu'elle vienne. Je voudrais cependant lancer un appel aux leaders des trois mouvements de libération pour qu'ils sachent que, par leur attitude négative, ils sont en train de remettre en cause tous leurs acquis et de compromettre tant soit peu l'avenir de leur pays et, par là même, la libération totale de l'Afrique.

101. Le fait que de nombreux peuples africains restent encore privés de leur droit à l'autodétermination et à l'indépendance et soumis en plus au système discriminatoire de l'*apartheid* et du racisme, constitue également pour nous un grave sujet de préoccupation. En Afrique australe, les peuples du Zimbabwe, de Namibie et d'Afrique du Sud continuent d'être privés de leurs droits fondamentaux et vivent les affres d'une pratique que notre organisation, à juste titre, qualifie de crime contre l'humanité. Il est grand temps que l'ensemble de la communauté internationale mette un terme aux bravades sans cesse répétées de Vorster et de Ian Smith. Il est en effet inadmissible qu'une poignée d'aventuriers asservissent dans les conditions les plus sordides des millions d'hommes, et ce de connivence avec certaines puissances qui veulent sauvegarder des intérêts mesquins. Pour sa part, mon pays est fermement décidé à appuyer la lutte légitime que mènent les peuples de ces régions sous l'égide des mouvements de libération nationale, et à appliquer intégralement la Déclaration de Dar es-Salam sur l'Afrique australe, adoptée par le Conseil des ministres de l'OUA à sa neuvième session extraordinaire en avril dernier.

102. En Afrique du Sud notamment, la situation dramatique dans laquelle se trouvent les populations noires ne peut laisser mon pays indifférent. Nous nous refuserons à toutes sortes de compromis ou de dialogue avec ce régime minoritaire et raciste tant que les populations noires continueront d'être ignorées et bafouées en vertu d'une quelconque supériorité raciale. Le régime de l'Afrique du Sud doit comprendre qu'il ne pourra braver indéfiniment l'opinion mondiale. Il faudra bien qu'il se résolve à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies en restituant tout d'abord le Territoire de la Namibie.

103. Le Niger lance d'autre part un appel solennel aux grandes puissances pour qu'elles révisent leur

position à l'égard du régime sud-africain. Cet appel s'adresse tout particulièrement aux trois membres permanents du Conseil de sécurité qui, en moins de 12 mois, ont usé par deux fois et de concert de leur droit de veto pour s'opposer à la prise de sanctions contre un Etat dont tout le monde s'accorde à reconnaître qu'il viole la Charte de notre organisation. Quelles que soient, en tout cas, les méthodes utilisées pour accorder un sursis à un régime déjà aux abois à cause de l'effondrement de l'édifice portugais, la victoire des forces de libération est inéluctable, et plus que jamais l'étau est en train de se resserrer inexorablement sur lui.

104. Ma délégation se félicite de ce qu'à l'heure actuelle la situation internationale est caractérisée par le processus de détente. Mais cette dernière n'est encore que précaire et limitée, car d'épineux problèmes subsistent et il appartient à l'ensemble de la communauté internationale de les résoudre si l'on ne veut point connaître une nouvelle période de guerre froide dans les relations internationales. Tout d'abord, ma délégation pense que, pour sauvegarder cette coexistence pacifique qui prévaut actuellement dans les rapports internationaux, il est nécessaire que l'on accorde une attention particulière à la question du désarmement. Mon pays est convaincu que cette question du désarmement n'est pas l'apanage des seuls détenteurs de l'apocalypse.

105. Le processus de désarmement ne pourra être réalisé qu'avec la participation de tous les Etats, et ce d'autant plus qu'en cas de conflagration, aucun Etat, petit ou grand, ne sera épargné. Ce problème revêt également une gravité extrême parce que, selon les statistiques, plus de 300 milliards de dollars sont dépensés chaque année dans le cadre de la course aux armements. Au risque de répéter ce que d'autres délégations ont déjà dit, si une telle somme était utilisée, chaque année, pour lutter contre la misère qui sévit dans notre monde, on aurait pu, de manière adéquate, éviter la mort de millions d'enfants, de femmes et d'hommes déshérités, en proie à la maladie et à la faim.

106. En réalité, la politique de dissuasion qui est la cause principale de cette course effrénée aux armements est le moyen le plus sûr de doter même les pays du tiers monde de leur propre arsenal nucléaire. Nous pensons donc que, pour éviter un tel danger et un tel gaspillage de ressources, il est nécessaire d'arriver à un désarmement complet et général pour mieux prévenir les risques d'une confrontation qui ne peut être que fatale à l'humanité entière. C'est pourquoi nous soutenons fermement le principe de la convocation d'une session extraordinaire sur le désarmement, à l'instar de celles qui ont été consacrées aux problèmes des matières premières et du développement. Les ressources ainsi économisées devront être consacrées au développement des pays les moins avancés.

107. S'agissant de la question du Moyen-Orient, ma délégation tient à réaffirmer son total soutien à la lutte que mènent l'Egypte et les autres Etats arabes pour la récupération de leurs territoires occupés, et à la juste cause du peuple palestinien. Elle est intimement convaincue qu'un règlement durable et équitable dans cette région ne peut être envisagé que par le plein exercice de la part du peuple palestinien de ses droits nationaux, notamment son droit de retourner dans sa patrie et son droit à l'autodétermination. Tout règle-

ment qui ne tiendrait pas compte de ces données serait nécessairement voué à l'échec. Pour ce faire, il faudrait qu'Israël fasse montre de bonne volonté et qu'il ne continue plus à nier la réalité palestinienne, qui, d'ailleurs, a été reconnue l'année dernière à la quasi-unanimité par l'Assemblée générale. L'OUA et le tiers monde en général ont manifesté toutes leurs bonnes dispositions quant au règlement juste du conflit, démontrant ainsi leur maturité politique et leur réalisme face aux problèmes qui menacent la paix et la sécurité internationales. C'est pour cela qu'Israël devra saisir la perche qui lui est tendue. L'effort consenti par l'Egypte dans la recherche de la paix mérite à cet égard toute notre considération. Mon pays apporte tout son soutien aux actions des dirigeants égyptiens, car nous sommes convaincus qu'elles ne mettent nullement en cause les droits du peuple palestinien et le principe de la récupération totale des territoires occupés.

108. Concernant la question de Chypre, ma délégation voudrait rendre ici un vibrant hommage à notre secrétaire général, dont les activités ont permis aux deux communautés chypriotes d'instaurer entre elles un dialogue franc et fructueux. Nous souhaitons ardemment que ce dialogue soit poursuivi sous les auspices de l'Organisation. Nous espérons également que l'intégrité et l'indépendance de Chypre seront respectées, car c'est la condition *sine qua non* d'un retour à la paix dans cette île qui partage avec notre pays la même aspiration : le non-alignement.

109. Sur le continent asiatique, après la victoire qu'ont remportée les peuples vietnamien et cambodgien sur l'impérialisme international, il ne subsiste qu'une seule zone d'ombre : la Corée. A l'égard de cette question, mon pays a toujours eu une politique d'équilibre, facteur indispensable pour favoriser un règlement pacifique dans la région. C'est pourquoi il entretient des relations diplomatiques avec les deux Corée. Le Niger a toujours donné son plein appui au dialogue instauré depuis 1972 entre les deux parties en vue d'aboutir à une réunification pacifique du pays. Il est regrettable qu'aucun progrès n'ait été accompli depuis cette date dans le processus de réconciliation nationale, étape fondamentale avant la réunification. Le problème coréen est avant tout l'affaire des Coréens et notre désir le plus sincère, c'est qu'il soit réglé par des voies pacifiques et sans ingérence, d'où qu'elle vienne.

110. J'ai dit au début de mon intervention que les aspirations les plus profondes des peuples de notre planète sont essentiellement la liberté et la justice. Pour les pays du tiers monde en général et pour le Niger en particulier, il va de soi que c'est sur le terrain du développement économique et social que doit se manifester cette justice, et ce par des actions concrètes dictées par le désir de bâtir un monde meilleur, et non pas par des actions aussi pompeuses qu'inefficaces.

111. Vous n'êtes pas sans savoir que mon pays fait partie du groupe des 25 pays les plus pauvres du monde. C'est pourquoi plus que quiconque, nous faisons du développement économique un objectif fondamental et prioritaire. C'est là notre préoccupation essentielle et la tâche à laquelle s'est attelé mon gouvernement, sous la direction du Conseil militaire suprême, n'a d'autre but que la réhabilitation et le

bonheur de l'homme nigérien. La pénible sécheresse que nous avons dû subir durant six années consécutives et qui a désorganisé notre économie déjà fragile nous a plus que nul autre déterminés dans cette voie. Pouvait-il en être autrement ? Beaucoup a déjà été dit sur cette longue et pénible calamité : la plus dure épreuve qu'aient eu à surmonter ces jeunes Etats du Sahel depuis leur accession à la souveraineté nationale et dont les effets continuent à se faire sentir. Aussi me limiterai-je à évoquer les leçons que nous en avons tirées et les efforts que nous avons entrepris pour faire face à toute éventualité.

112. Après six années d'une dure épreuve, nous avons entre autres réalités appris à connaître les limites et surtout les contraintes que comporte trop souvent, hélas, l'aide internationale, qui malgré tout, dans l'état actuel du Niger, nous a été indispensable.

113. Mais nous avons appris surtout — et cela est devenu aujourd'hui une conviction profonde — l'impérieuse nécessité de compter d'abord sur nous-mêmes avant de tendre la main. Nous sommes désormais acquis à cette idée qu'aucune aide extérieure, si généreuse soit-elle, ne saurait se substituer pour l'essentiel à nos propres efforts.

114. C'est forts de cette expérience et animés de la volonté inébranlable d'arracher notre peuple à la misère que mon gouvernement et le Conseil militaire suprême se sont fixé comme objectif la réalisation d'un vaste programme de reconstruction qui embrasse tous les secteurs d'activités de notre vie nationale. Je ne citerai à titre d'exemples que la reconstitution de notre cheptel, la constitution de réserves de céréales et enfin, l'opération Sahel vert qui vise à freiner l'avance du désert par une politique de reforestation menée volontairement par la jeunesse du pays. Nous saluons à cette occasion la participation spontanée de nombreux jeunes de pays amis.

115. Il va de soi que l'ampleur de la tâche à accomplir requiert d'abord la mobilisation de toutes les potentialités matérielles et humaines dont dispose le pays. C'est ce qu'a compris le Conseil militaire suprême, qui s'est attaché à organiser notre jeunesse, à l'imprégner de nos réalités nationales, afin qu'elle participe de façon effective à notre lutte pour le développement.

116. De même, mon gouvernement n'a pas attendu l'avènement de l'Année internationale de la femme pour jeter les bases de la participation de celle-ci à l'œuvre de construction que nous avons entreprise avec tant de détermination. Le lieutenant-colonel Seyni Kountche, président du Conseil militaire suprême, chef de l'Etat, l'a réaffirmé tout récemment encore en disant :

“Pour nous, l'émancipation de la femme nigérienne, cela veut dire d'abord sa formation active et complète, une formation qui soit elle-même porteuse de progrès, parce que bien adaptée; cela veut dire aussi la possibilité pour la femme nigérienne de jouer un rôle économique et social plus libre et plus actif.”

117. Je viens d'évoquer l'œuvre immense entreprise par mon gouvernement et aussi la détermination de notre peuple à y consacrer tous ses efforts. Mais, hélas, et c'est également une réalité que nous avons appris à connaître : tous nos efforts seront vains tant

que ne sera pas instauré un nouvel ordre économique basé sur la justice et l'équité.

118. Pays sans littoral, situé à plus de 1 000 km de la mer, couvrant une superficie de plus d'un million de kilomètres carrés, le Niger est de ceux qui souffrent le plus de la conjoncture actuelle. C'est pourquoi, une fois encore, nous lançons un appel à tous les pays nantis ainsi qu'aux pays du tiers monde les plus favorisés, afin qu'ils appuient nos efforts pour sortir de la situation qui est la nôtre. Nous disons bien appuyer nos efforts, et pour nous cela veut dire par exemple nous aider à mettre en valeur notre sol, à améliorer nos rendements agricoles, à diversifier nos cultures, à exploiter nos ressources naturelles. Le Niger, à qui s'offrent de belles perspectives dans ces domaines, attache beaucoup d'intérêt à cet aspect de la coopération.

119. A cet égard, il se félicite de l'heureux aboutissement des négociations de Bruxelles et de la signature de la Convention de Lomé qui consacre un type nouveau de relations entre des pays développés et des Etats du tiers monde. Nous n'en faisons pas un modèle des relations qui doivent exister entre pays développés et pays en développement, mais nous considérons qu'il s'agit là d'un pas positif dans la recherche d'une solution aux problèmes des pays en développement.

120. Comme le disait tout récemment encore le lieutenant-colonel Seyni Kountche, président du Conseil militaire suprême, chef de l'Etat :

“Le Niger nouveau croit à la coopération, lui qui vient de sortir du cauchemar de six années d'une implacable calamité qui lui permit, ô combien, de mesurer toute la réalité et toute l'efficacité de la solidarité internationale.”

121. Alors que l'Organisation des Nations Unies célèbre son trentième anniversaire, mon gouvernement tient à réaffirmer solennellement toute sa foi et sa confiance en elle. L'Organisation constitue à nos yeux le principal instrument de la coopération internationale. La septième session extraordinaire, dont j'ai fait mention plus haut, est venue justement illustrer cette interdépendance de nos pays et de nos peuples respectifs, qui n'ont cessé de rechercher les solutions les plus adéquates aux problèmes qui se posent au monde entier.

122. Qu'il s'agisse des questions relatives à l'établissement de la paix et de la sécurité ou de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, nous constatons en définitive que tous ces problèmes sont liés. C'est pourquoi nous croyons fermement que dans cette œuvre permanente de recherche de solutions justes aux maux dont souffre notre planète, œuvre à laquelle se sont attaqués les Etats Membres, la responsabilité de tous, petits et grands, se trouve intimement engagée. Le Niger, quant à lui, ne ménagera aucun effort pour défendre et promouvoir le respect de la Charte et des droits des Etats. Nous entendons œuvrer à ce que les relations internationales soient fondées sur l'indépendance et l'égalité des Etats.

123. Mais, il faut bien le reconnaître, la Charte des Nations Unies, qui constitue le ciment de notre organisation, nécessite à présent, après 30 années d'existence, quelques aménagements. Elle doit être adaptée aux réalités actuelles. C'est pourquoi nous avons

apporté notre plein appui à la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session [résolution 3349 (XXIX)], qui crée le Comité *ad hoc* de la Charte des Nations Unies chargé de présenter un rapport sur la question.

124. Puisse la prospérité de ce monde être bien partagée entre les Etats de la planète, afin que soient sauvegardées et mieux assurées la paix et la sécurité.

125. Je ne terminerai pas mon intervention sans présenter, au nom de ma délégation, nos sincères félicitations au Président pour son élection à la présidence de la trentième session. Ses éminentes qualités que nous avons eu l'occasion d'apprécier en d'autres circonstances, sont pour nous un gage certain pour la réussite de nos travaux.

126. M. TSHERING (Bhoutan) [*interprétation de l'anglais*] : Au nom de la délégation du Royaume du Bhoutan, j'ai l'honneur de féliciter le Président pour son élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Nous sommes particulièrement heureux de voir le chef d'un petit pays, comme le nôtre, appelé à diriger les affaires de cette importante session. Ma délégation est certaine que grâce à ses qualités d'homme d'Etat et à son expérience, qualités dont nous avons eu la preuve au cours des dernières semaines, il saura mener nos délibérations à une conclusion heureuse. Je voudrais également assurer le Président et les membres du Bureau que ma délégation ne ménagera pas son concours et son appui pour les aider à s'acquitter de leurs lourdes tâches dans les semaines à venir.

127. Permettez-moi également de dire toute la reconnaissance de ma délégation à l'égard de M. Abdelaziz Bouteflika, ministre des affaires étrangères de l'Algérie, pour la façon dont il a présidé la vingt-neuvième session et la septième session extraordinaire.

128. Notre organisation mondiale se trouve confrontée aujourd'hui à des défis et des possibilités sans précédent. Les possibilités qui s'offrent à elle sont d'œuvrer pour créer de nouveaux modes de vie fondés sur le désir profond d'accéder à une existence plus libre et meilleure. Les défis proviennent de la nécessité de s'adapter aux conséquences des mutations intervenues dans les relations internationales. Du côté positif, des événements récents ont constitué un apport important à la réalisation des objectifs de l'Organisation. Le transfert du pouvoir par le Portugal aux anciennes colonies d'Afrique n'est pas le moindre. A l'exception de l'Angola, toutes les anciennes colonies portugaises ont accédé à l'indépendance. Avec l'accession à l'indépendance de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le 16 septembre dernier, 10 des 11 territoires sous tutelle originaux sont ainsi devenus indépendants. La façon dont ces Etats ont accédé à l'indépendance est pour nous un motif de profonde satisfaction. C'est donc avec un grand plaisir que ma délégation salue l'entrée à l'Organisation des Nations Unies au Cap-Vert, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe.

129. C'est par 123 voix contre zéro, avec 9 abstentions, que l'Assemblée générale a adopté la résolution 3366 (XXX). Ma délégation a appuyé cette résolution qui priait le Conseil de sécurité de réexaminer immédiatement et favorablement la demande d'admission

des deux Etats vietnamiens; mais nous regrettons que le Conseil de sécurité, une fois de plus, n'ait pu recommander l'admission de la République démocratique du Viet Nam et de la République du Sud Viet Nam aux Nations Unies. Le Royaume du Bhoutan croit fermement dans le principe de l'universalité de l'Organisation; nous pensons que chaque nouveau Membre vient renforcer l'autorité des Nations Unies. Nous espérons que ceux qui sont encore en dehors de cette famille des nations réussiront très rapidement à y être admis, pour que notre organisation devienne à la fois plus représentative et plus efficace.

130. Il faut déplorer que l'attitude du régime minoritaire illégal n'ait pas permis l'instauration du gouvernement par la majorité du Zimbabwe, contrecarrant ainsi les aspirations légitimes du peuple. Il y a eu peu d'amélioration dans la situation en Namibie et les Nations Unies continuent à être mises au défi dans ce territoire. Bien entendu, l'un des graves problèmes en Afrique australe est le maintien de l'*apartheid* et de la discrimination raciale en Afrique du Sud, en contradiction directe des principes des droits de l'homme et des objectifs de la Charte des Nations Unies. Nous devons donc tous réaffirmer notre volonté d'agir de concert pour rendre les décisions des Nations Unies plus efficaces.

131. Nous sommes heureux de constater certains événements encourageants dans le problème complexe du Moyen-Orient. Nous espérons sincèrement qu'une solution durable pourra être trouvée sous peu. Nous pensons que ce sont les négociations qui offrent le meilleur espoir de règlement pacifique. Des progrès lents ou l'absence de nouveaux progrès accroîtront sans aucun doute le risque de nouveaux conflits. Les conséquences de tels conflits seraient désastreuses pour les populations de la région et constitueraient une menace sérieuse pour la paix et la stabilité internationales. Nous sommes convaincus que toutes les parties au conflit désirent sincèrement un règlement pacifique; la base d'un tel règlement n'existe que dans les dispositions des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous n'acceptons pas l'occupation de territoires par la force et nous continuons donc à appuyer les droits légitimes du peuple palestinien. En même temps, les réalités de la région doivent être reconnues pour que tous les Etats puissent y vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

132. L'année écoulée a été le témoin de certains symptômes d'une nouvelle détente dans le monde entier. Un processus graduel de réconciliation a été déclenché jusque dans l'Asie du Sud. Cette région, dont nous sommes la plus petite entité, a dû souffrir d'un grand nombre de problèmes, certains venant des hommes et d'autres des causes naturelles. A notre avis, seuls des efforts constants pour assurer une paix juste et durable sont le moyen de concentrer notre attention sur la grande œuvre que constitue l'édification de notre nation. Nous espérons que les pays de la région redoubleront d'efforts pour établir leurs relations sur une base de conciliation dans un esprit d'égalité et de coopération. Le Royaume du Bhoutan est entièrement acquis aux principes du non-alignement et aux buts et objectifs de la Charte pour travailler à la paix et à la stabilité. Notre politique est une politique d'amitié envers tous, sans aucune

mauvaise intention à l'égard de quiconque, dans le respect mutuel de la souveraineté et de l'indépendance.

133. C'est pour nous un grand motif de satisfaction que les peuples d'Indochine aient enfin pu libérer de toute ingérence après les expériences traumatisantes qu'ils ont connues au cours de ces années fatidiques. Les peuples de ces pays, nous l'espérons, pourront maintenant jouir d'une ère de réconciliation et de reconstruction afin d'édifier un avenir sain et stable façonné conformément à leur génie propre.

134. Dans la péninsule coréenne, cependant, la situation demeure précaire et menace la stabilité de cette région. Le consensus auquel on était parvenu durant la vingt-huitième session¹ nous avait fait espérer que s'ouvrait une année de compréhension et de négociations fructueuses qui inciteraient les parties à chercher une réunification pacifique sans ingérence extérieure. Ma délégation est toujours d'avis qu'il doit être permis au peuple de Corée de régler la question par des moyens pacifiques et indépendants.

135. Au cours de la vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, ma délégation a appuyé la résolution 3212 (XXIX); nous croyons également que les résolutions du Conseil de sécurité 365 (1974) et 367 (1975) offrent une bonne base de négociations entre les deux communautés. Le Bhoutan, en sa qualité de membre du mouvement non aligné, appuie la Déclaration politique adoptée par la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à Lima en août dernier [voir A/10217 et Corr.1, annexe, p. 3], qui demande à toutes les parties de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de Chypre et le retrait immédiat et inconditionnel de toutes les troupes étrangères, ainsi que la poursuite d'un dialogue positif entre les deux communautés. A cet égard, nous apprécions le rôle joué par le Secrétaire général et les efforts qu'il a déployés pour aider les deux communautés à résoudre leur différend dans un esprit de compréhension et de coopération. Nous donnons l'assurance au Secrétaire général que son action en faveur de la paix et de la sécurité internationales a notre plein appui.

136. Le Bhoutan est également un arrière-pays de l'océan Indien. Le maintien de l'océan Indien comme zone de paix nous intéresse de très près. Ma délégation a constamment appuyé toutes les mesures prises dans ce sens et les résolutions pertinentes des Nations Unies. La présence de la rivalité des grandes puissances ne peut que causer une tension propre non seulement à troubler la stabilité dans la région, mais à provoquer également des dissensions entre ses Etats. C'est pourquoi nous croyons fermement que cette région doit être libérée des installations militaires étrangères et des bases étrangères qui y ont été installées dans le contexte de la rivalité des grandes puissances. Pour que cette déclaration soit respectée par tous les Etats, nous appuyons l'idée de convoquer une conférence de tous les Etats du littoral et de l'arrière-pays, avec la coopération des grandes puissances et des principaux usagers des mers.

137. En ce qui concerne le désarmement général, ma délégation estime que les progrès accomplis sont encore trop lents. Nous reconnaissons l'importance primordiale de la responsabilité des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité interna-

tionales, notamment face aux "armes finales" qui menacent de mettre un terme à l'humanité. Nous sommes cependant heureux que les grandes puissances soient de plus en plus conscientes de ce problème, ainsi qu'en font foi les déclarations récentes de leurs dirigeants du haut de cette tribune. Il est vrai que la situation doit être rectifiée, et nous apprécions les propositions faites ici récemment. Nous appuyons la réduction des budgets militaires des Etats intéressés de 10 p. 100, les économies ainsi réalisées pouvant servir à venir en aide aux pays en développement. Etant donné ces considérations, ma délégation se félicitera de la convocation d'une conférence mondiale du désarmement où seront discutées toutes les possibilités et les études en vue d'un désarmement complet, avec la participation de tous les pays. Il n'est pas besoin à ce stade de souligner la nécessité de préparatifs complets dans ce but.

138. La situation économique générale souffre encore de facteurs défavorables à la stabilité qui mettent en danger la stabilité des économies des pays en développement. Les pays en développement continuent à souffrir du déséquilibre de leurs termes d'échanges par suite de l'inflation et du transfert insuffisant des ressources réelles. Il en résulte que les pays en développement se voient contraints de prendre des mesures d'ajustement qui s'avèrent souvent nocives pour leur développement social et économique. En fait, dans les pays les plus sévèrement touchés, on voit apparaître des phénomènes négatifs de croissance. La Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement [résolution 2626 (XXV)] semble n'avoir pu déboucher sur aucun des remèdes escomptés.

139. Néanmoins, nous sommes encouragés par l'apparition de signes positifs de coopération. La sixième session extraordinaire avait souligné l'interdépendance économique à l'échelle mondiale et avait également défini la base d'un nouvel ordre économique international. La Charte des droits et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] pourrait être considérée comme un jalon dans l'avance économique et sociale de l'Organisation. Contrairement à la sixième session extraordinaire, la récente septième session extraordinaire s'est déroulée dans un climat de compromis et de négociations qui nous a permis d'adopter à l'unanimité la résolution 3362 (S-VII). Ayant ainsi posé la pierre angulaire, nous devons poursuivre dans cette direction pour donner plus d'élan au développement dans une plus large perspective de coopération économique mondiale.

140. Le Bhoutan est un pays agricole et nous devons importer les matériaux essentiels nécessaires à la bonne marche de notre économie. Nous avons un potentiel élevé d'expansion de notre production destinée à l'exportation. Nous aménageons nos ressources en minerais, produits forestiers et capacités d'énergie hydro-électrique pour satisfaire nos besoins. Notre économie dépend pour sa vie du transport routier. En tant que pays sans accès à la mer, le coût croissant des transports ajoute à nos problèmes.

141. A cet égard, notre ministre des affaires étrangères, lors de la septième session extraordinaire, a souligné les problèmes particuliers aux pays sans littoral et aux Etats les moins développés parmi les pays en développement. Le problème des Etats sans

littoral a été également mis en évidence récemment par le rapport du Secrétaire général concernant les mesures à apporter aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral [A/10203]. Nous espérons que le problème de ces Etats en développement retiendra l'attention requise, comme l'a recommandé la résolution de la septième session extraordinaire.

142. L'objectif principal du Bhoutan, sous la sage tutelle de Sa Majesté le roi Jigme Singye Wangchuck, a été d'élever le niveau de vie et d'offrir à notre peuple de nouvelles possibilités d'une existence meilleure et plus prospère. Notre voisine et amie l'Inde, avec laquelle nous entretenons des relations cordiales, nous aide généreusement en dépit de ses propres besoins urgents. Nous avons pour but d'arriver à nous suffire à nous-mêmes et d'exploiter toutes nos ressources naturelles par des moyens technologiques modernes pour mettre sur pied des institutions et promouvoir des valeurs qui sont celles d'une société juste et heureuse.

143. Ma délégation espère qu'un nouveau droit de la mer naîtra de la prochaine session de la Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, qui se tiendra ici à New York. Nous comprenons qu'avec un sujet juridique aussi complexe, il est difficile de parvenir à une unanimité de vues en un temps aussi court. Heureusement, nous pouvons nous féliciter qu'un texte unique de négociation² ait vu le jour à ce sujet, même si pour le moment il n'y a pas encore d'accord général. Les facteurs géographiques et historiques placent les pays sans littoral dans une situation désavantageuse par rapport aux autres. Nous espérons néanmoins que les droits et intérêts légitimes de tous les Etats, qu'ils soient côtiers ou privés de littoral, seront reconnus, de telle sorte que toutes les nations puissent participer au partage des ressources de la mer et du fond des océans. Nous pensons qu'il faut établir un régime très fort pour régler l'exploration et l'exploitation de la mer. Cela dit, ma délégation est prête à participer à l'élaboration d'un nouveau droit de la mer acceptable qui puisse guider toutes les nations dans l'exploration et l'exploitation des vastes richesses de la mer.

144. Ma délégation a appuyé la création d'un groupe *ad hoc* chargé d'étudier la révision de la Charte des Nations Unies. Une simple révision de la Charte ne doit pas signifier, selon nous, une révision complète. Mais en cette trentième année de l'existence des Nations Unies, il nous semble cependant que le moment est venu de revoir certaines des dispositions de la Charte à la lumière des réalités et besoins de l'heure.

145. Ma délégation croit fermement que, grâce à l'attitude constructive de tous leurs Membres, petits ou grands, riches ou pauvres, les Nations Unies sont toujours un organe viable, le seul qui puisse aider les hommes à renforcer la paix, à supprimer la misère, la maladie et tous les autres maux qui frappent l'humanité. Chacun d'entre nous doit laisser moins prédominer ses intérêts nationaux pour respecter davantage les nobles idéaux des Nations Unies. De la rapidité avec laquelle nous réglerons ces problèmes et de la façon dont nous ferons face au défi dépendent les espoirs de l'humanité tout entière.

146. M. AL ZAWAWI (Oman) [*interprétation de l'arabe*] : C'est avec un vif plaisir qu'au nom de ma délégation j'adresse mes félicitations les plus sincères

au Président à l'occasion de son élection à la présidence de la trentième session de l'Assemblée générale. Je suis convaincu qu'avec sa sagacité et sa prudence avérées, il saura conduire nos réunions au succès et qu'il remplira au mieux les lourdes fonctions qui lui ont été confiées.

147. Je suis heureux aussi de cette occasion qui m'est offerte d'exprimer ici la reconnaissance de ma délégation au Président de la précédente session de l'Assemblée générale, le Ministre des affaires étrangères de la République algérienne démocratique et populaire, M. Abdelaziz Bouteflika. Grâce à sa compétence, plusieurs décisions importantes et historiques ont été adoptées au cours de la vingt-neuvième session et de la septième session extraordinaire.

148. Je suis également heureux de féliciter M. Kurt Waldheim pour les efforts qu'il déploie à son poste de secrétaire général, afin de réaliser les objectifs de l'Organisation pour le maintien de la paix et de la sécurité mondiales.

149. Au nom de la délégation de mon pays, j'adresse mes félicitations au Mozambique, au Cap-Vert et à Sao Tomé-et-Principe pour la victoire qu'ils ont obtenue et l'indépendance à laquelle ils ont accédé par leurs propres efforts. Je suis très heureux de voir les délégations de ces Etats prendre leur place ici parmi nous. Le Sultanat d'Oman partage les aspirations de la communauté mondiale, qui souhaite voir bientôt disparaître tous les vestiges des régimes colonialistes et racistes.

150. Cette année, plusieurs mesures encourageantes et positives ont été prises en vue de l'affermissement de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que de la détente entre les Etats. Cependant, il reste des problèmes internationaux pressants qui sont liés de près au problème de la paix mondiale et à la concorde entre les peuples et qui méritent de retenir particulièrement l'attention.

151. La situation cruelle qui est imposée au peuple palestinien exige que l'Organisation prenne des mesures rigoureuses et plus efficaces pour mettre un terme aux souffrances de ce peuple. Ses droits ont été niés et foulés aux pieds, ses richesses ont été pillées et ses biens usurpés. Mais là n'était pas la fin de ses maux, puisqu'il fut ensuite chassé de son pays, son existence même étant remise en cause et certains allant jusqu'à nier son existence.

152. La paix au Moyen-Orient ne régnera pas tant qu'Israël ne se sera pas retiré complètement de tous les territoires arabes occupés et n'aura pas pleinement reconnu les droits légitimes du peuple palestinien. Le deuxième accord de dégageant entre les forces égyptiennes et israéliennes au Sinaï est un pas important vers la paix et constitue une nouvelle preuve que les Arabes préfèrent une solution pacifique.

153. Cependant, nous ne devons pas oublier que cette mesure n'est pas la paix en soi. Tous les pays pris de paix et les Nations Unies, en tant qu'organisation internationale efficace, doivent faire tout leur possible pour assurer la mise en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui demandent le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, le retour d'Israël aux frontières d'avant juin 1967 ainsi que la pleine reconnaissance par Israël des droits du peuple palestinien.

154. L'exécution de ces conditions est une nécessité préalable pour assurer une paix juste et durable au Moyen-Orient. L'intransigeance du régime raciste en Israël, le défi qu'il oppose au droit international, le mépris qu'il affiche pour la Charte des Nations Unies et pour diverses résolutions, sa détermination à ne tenir aucun compte de l'opinion mondiale lui demandant de renoncer à ses pratiques illégales en Palestine occupée, à s'abstenir de lancer des agressions répétées au Liban méridional, à se retirer des territoires des trois Etats arabes Membres des Nations Unies occupés par Israël à la suite d'une agression armée, et à abandonner ses desseins visant à judaïser et à changer le caractère des Lieux saints de Jérusalem et d'Hébron, tout cela constitue des éléments qui portent un coup sérieux aux chances d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

155. Ma délégation s'associe à celles qui ont réclamé les sanctions les plus sévères contre Israël, et ce en se fondant sur les principes de cette organisation, sur une stricte interprétation de la Charte et sur les espoirs que les peuples du monde nourrissent à l'égard des Nations Unies.

156. La tragédie de la mosquée sacrée Al-Ibrahimi mérite de notre part une attention soutenue, et nous estimons que l'Organisation doit faire cesser les violations flagrantes commises par les autorités sionistes des Lieux saints, qu'ils soient islamiques ou non, sur la terre de Palestine. Le sanctuaire Al-Ibrahimi est une mosquée islamique, avec tout ce que ce mot représente, et son caractère sacré doit être préservé. Toute attaque contre cette mosquée est une violation des lieux saints islamiques.

157. La préoccupation de mon gouvernement pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales réside dans le fait qu'il appuie pleinement les efforts visant à déclarer des zones de paix et des zones dénucléarisées au Moyen-Orient, dans l'océan Indien, en Asie du Sud, en Afrique et en Amérique latine. La création de ces zones permettrait au monde entier de vivre en paix et à l'abri de cette arme meurtrière. Mon gouvernement, en outre, appuie les mesures prises pour faire cesser les essais nucléaires. A cet égard, il n'approuve aucune des mesures susceptibles d'entraîner des efforts nocifs sur l'environnement et d'exposer par conséquent la santé et le bien-être de l'homme à des dangers et de troubler la sécurité mondiale.

158. La Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [résolution 2832 (XXVI)] doit reposer sur les principes fondamentaux de la Charte. Les plus importants de ces principes sont, premièrement, que tous les Membres s'abstiennent dans leurs relations internationales de la menace ou du recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat; deuxièmement, que tous les Etats s'abstiennent d'intervenir, directement ou indirectement, dans les affaires internes d'un autre Etat; troisièmement, que les Etats réalisent la coopération internationale dans les domaines économiques et autres sur la base de l'égalité, du respect mutuel et des avantages pour tous.

159. A cet égard, je regrette la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Yémen démocratique [2371^e séance] selon laquelle son pays appuie une bande de hors-la-loi qui sévit au sud de mon

pays. Cela constitue une ingérence flagrante dans nos affaires internes et une violation des principes du droit international ainsi que de la Charte des Nations Unies, ce qui est pour nous absolument inacceptable. Je demande au Yémen démocratique, pays voisin auquel nous souhaitons être unis par des liens de compréhension et de coopération, de renoncer à cette ingérence, au nom de l'intérêt commun de nos deux peuples.

160. Dans le domaine économique, nous sommes heureux de constater que l'idée d'interdépendance économique des Etats souverains est désormais une réalité bien établie. C'est là l'indice d'un changement très net et positif dans l'atmosphère politique, grâce auquel nous voyons aussi apparaître une nouvelle volonté politique d'étudier réellement et sérieusement les problèmes et les obstacles qui entravent le progrès économique et social des nations en développement.

161. A ce sujet, une nouvelle formule des équations économiques entre les pays industrialisés, d'une part, et les pays en développement, d'autre part, en vue de trouver un nouveau modèle de relations fondées sur l'équité et les intérêts réciproques, est devenue une question importante et très urgente, comme l'indiquent les résolutions de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

162. Parlant de la position de mon pays sur les questions importantes qui se posent d'une façon urgente, je crois devoir parler de la session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue du 17 mars au 10 mai 1975. Nous avons espéré que la Conférence pourrait conclure une convention qui régirait toutes les questions relatives au droit de la mer. Toutefois, la session s'est terminée sans parvenir à rapprocher sensiblement les points de vue des Etats Membres. Cela a rendu encore plus difficile la conclusion d'un accord général sur le droit de la mer.

163. Mon pays, dans sa législation interne, souscrit à l'idée du passage libre à travers les eaux territoriales, y compris les détroits, inspiré en cela par les principes du droit international et de la Charte des Nations Unies. Notre législation sur le droit de libre passage à travers les eaux territoriales tient compte, avant tout, des intérêts de la navigation internationale et de la nécessité d'assurer un courant régulier et continu de la navigation, d'une part, et de la protection de sa propre sécurité et de sa souveraineté, d'autre part. Je tiens à proclamer ici que ces lois sont conçues, en premier lieu, pour servir la navigation internationale elle-même.

164. En conclusion, qu'il me soit permis de dire que le monde entier porte, en dernier ressort, son attention sur les Nations Unies. Nous avons parlé de l'évolution positive de l'atmosphère politique et de l'apparition d'une nouvelle volonté politique. Ai-je besoin de dire que la tâche primordiale de l'Assemblée est de traduire cette volonté en des mesures concrètes permettant de trouver des solutions justes et raisonnables aux problèmes qui se posent à nous tous, que nous soyons riches ou pauvres, développés ou en développement.

165. Dans les annales de l'histoire, mon pays a toujours été l'apôtre de la paix et l'avocat de l'amitié et

de la compréhension entre les peuples. C'est pourquoi, nous respectons fermement les principes des Nations Unies, auxquels nous avons adhéré, car nous avons une confiance totale dans le rôle et les responsabilités de l'Organisation.

166. M. GÁLVEZ (Honduras) [*interprétation de l'espagnol*] : Au début de cette trentième session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de présenter au Président les félicitations les plus sincères de ma délégation à l'occasion de son élection si méritée à la présidence de l'Assemblée, ainsi que nos meilleurs vœux de succès dans l'accomplissement de sa tâche. Je crois qu'il est extrêmement significatif que cette session soit présidée par le digne représentant d'un petit pays dont les ressources économiques et militaires ne sont pas très importantes, mais qui est un exemple vivant et éloquent d'une tradition juridique sans faille. Cela suffit pour faire renaître notre confiance en l'Organisation et pour que nous envisagions avec plus d'optimisme son avenir, qui est l'avenir même de l'humanité.

167. De même, je voudrais exprimer la gratitude de ma délégation, de mon peuple et de mon gouvernement à M. Kurt Waldheim pour l'œuvre remarquable qu'il accomplit en sa qualité de Secrétaire général, œuvre dont on peut apprécier toute la valeur dans le rapport sur l'activité de l'Organisation, qu'il a présenté à l'Assemblée [A/10001].

168. Il y a un an, au début de la vingt-neuvième session, le chef de la délégation de mon pays, du haut de cette tribune [2260^e séance], avait dépeint le tableau pathétique de la désolation et de la mort que présentait le Honduras après le passage de l'ouragan Fifi. A cette occasion, il avait adressé non pas une demande, mais un appel urgent à l'Organisation et à tous les pays représentés. Ce cri de détresse n'est pas resté sans écho. L'Organisation, d'une façon ordonnée et efficace, a mobilisé ses ressources humaines et financières en faveur de ma patrie. Il est de mon devoir de souligner ici l'assistance magnifique que nous ont accordée le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, l'Opération de secours des Nations Unies, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Commission économique pour l'Amérique latine.

169. La générosité de la communauté internationale ne s'est pas manifestée moins promptement. Des quatre points cardinaux, en dépit des distances et des différences idéologiques, nous avons reçu l'aide dont mon pays avait besoin pour survivre d'abord et assurer sa reconstruction ensuite. Une fois de plus, nous avons eu la preuve que la douleur unit les hommes et les nations.

170. Pour ce témoignage de solidarité véritable, veuillez accepter, en votre qualité de représentants de vos peuples et de vos gouvernements, la gratitude impérissable du peuple et du Gouvernement de la République du Honduras.

171. Que la solidarité et la compréhension entre grands et petits, entre riches et pauvres, entre développés et sous-développés, dure à tout jamais ! Que soient créées des structures nouvelles pour les échanges commerciaux et que, partant, soit utilisée de façon plus équitable la production mondiale, dont le seul objectif doit être d'assurer la survie de l'humanité.

172. C'est pour ma délégation un motif de satisfaction spéciale que de souhaiter la bienvenue aux représentants du Cap-Vert, du Mozambique et de Sao Tomé-et-Principe. Le Honduras s'est toujours identifié à tous ceux qui luttent pour assurer la disparition du colonialisme. C'est donc de tout cœur que nous nous félicitons de ce nouveau progrès vers la reconnaissance de la dignité des hommes, et nous sommes émus par l'attitude honnête et compréhensive adoptée en l'occurrence par le nouveau régime portugais.

173. Dans le cas spécifique du Mozambique, du fait que le Honduras a appartenu au comité chargé d'enquêter sur les massacres qui avaient été dénoncés, nous avons pu observer directement la lutte vaillante livrée par ce peuple pour sa liberté. D'où notre admiration accrue pour ses sacrifices patriotiques et la joie toute particulière que nous éprouvons de voir ses représentants siéger parmi nous à la place qui leur revient dans cette organisation de peuples libres.

174. Ma délégation s'est félicité du récent accord intervenu entre les représentants de l'Égypte et d'Israël. Elle estime que c'est là en effet une nouvelle initiative positive et importante vers le rétablissement de la paix au Moyen-Orient, et que dans cette évolution, les Nations Unies ont joué un rôle de premier plan. Une fois de plus on a pu voir que, lorsque la volonté politique existe parmi les parties en cause, quel que soit le conflit et quelque compliqué qu'il puisse être, elles peuvent trouver une solution digne et civilisée, conforme aux principes de la Charte de l'Organisation.

175. Il est néanmoins préoccupant qu'il existe encore en Amérique des différends qui constituent une menace constante pour la paix. C'est le cas du retard mis à résoudre le problème que connaît la République sœur de Panama, qui souhaite la réalisation de ses justes aspirations à la pleine souveraineté sur la zone du Canal. La cause du Panama est la nôtre, parce que c'est une juste cause. Le Honduras espère que la raison et la conciliation l'emporteront et que l'on parviendra bientôt à un accord juste et équitable qui préserve la solidarité du continent.

176. Ma délégation voudrait par ailleurs déclarer que le Honduras est solidaire de la République sœur du Guatemala dans ses efforts pour résoudre pacifiquement le différend qui l'oppose au Royaume-Uni au sujet du territoire de Belize, lequel, sur le plan juridique comme sur le plan historique, a toujours été un territoire d'Amérique centrale.

177. Mon gouvernement a toujours été et continue à être entièrement disposé à rechercher une solution globale, simultanée et définitive aux différents problèmes qui opposent encore le Honduras et El Salvador, divergences qui affectent non seulement les deux pays intéressés, mais qui ont des effets fâcheux sur le développement intégral de la région de l'Amérique centrale. Dans la recherche de cette solution, mon pays a soutenu — et continue de le faire — qu'il ne saurait exister de conflit entre Etats qui ne soit susceptible de trouver une solution grâce à l'application des normes reconnues du droit international.

178. A propos de cette importante question, c'est pour moi un motif de satisfaction d'informer l'Assemblée que, à cette fin et animé de l'esprit pacifique qui caractérise la politique étrangère du Honduras, j'ai

présenté hier à la treizième réunion consultative des ministres des affaires étrangères de l'Amérique latine, dont le siège est à Washington, un projet de traité général, avec la prière qu'il soit transmis au Gouvernement d'El Salvador. Si l'autre partie est animée de la même bonne volonté politique, ce projet de traité pourrait être le document de base permettant de régler le conflit en toute dignité et garantissant le rétablissement d'une situation normale dans la région de l'Amérique centrale.

179. L'année 1975 revêt une signification historique particulière. Elle a été marquée par des événements d'une importance extraordinaire : elle a été proclamée Année internationale de la femme, elle a vu se poursuivre la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, et c'est enfin l'année du trentième anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies.

180. Il n'était que juste et mérité que l'Organisation mondiale reconnaisse la valeur intrinsèque de la femme et le rôle important qu'elle a toujours joué, bien qu'indirectement parfois, dans la conduite des affaires de l'humanité. Je puis dire avec fierté qu'au Honduras, depuis le siècle dernier, la femme a joui de tous les droits civiques et qu'elle a obtenu, il y a 20 ans, la pleine reconnaissance de ses droits politiques.

181. Notre législation a éliminé toute discrimination fondée sur le sexe, et c'est ainsi que la femme hondurègne collabore aujourd'hui de façon efficace, tant dans le cadre de la fonction publique que dans celui du secteur privé, à l'entreprise ardue et constante que constitue le développement de notre pays.

182. Le Honduras est un Etat situé sur deux mers où existent des ressources naturelles de grande importance pour la satisfaction des besoins alimentaires et économiques de son peuple. Cela explique l'importance vitale que le Honduras attribue aux négociations multilatérales sur l'utilisation et l'exploitation des ressources de la mer, négociations organisées sous les auspices des Nations Unies en vertu de la résolution 2750 (XXV), adoptée par l'Assemblée générale le 17 décembre 1970.

183. C'est à ce titre que nous avons participé à l'examen de la plupart des questions relatives au droit de la mer, ayant présent à l'esprit que le seul accord viable sur lequel on puisse déboucher devra se fonder sur la reconnaissance des droits qui sont réellement ceux des différents membres de la communauté internationale, indépendamment de leur degré de développement ou de leur emplacement géographique, et compte tenu des intérêts de tous ces Etats.

184. Lors de la troisième session de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, tenue à Genève du mois de mars au mois de mai de l'année en cours, on a examiné les documents de la session tenue à Caracas, qui contenaient les propositions présentées au sujet de l'utilisation à des fins pacifiques du fond des mers et des océans au-delà des limites de la juridiction nationale. En analysant les documents et en discutant les questions qui n'avaient pas été abordés auparavant, la Conférence a prié ses commissions de préparer un texte officieux unique, aux fins de la négociation, portant sur toutes les questions dont étaient saisies lesdites commissions.

185. Nous savons combien il est difficile de trouver une formule d'accord qui tienne compte de tous les droits et de toutes les prétentions controversées des Etats en développement et des grandes puissances maritimes. Nonobstant ce qui a déjà été dit à ce sujet, nous pensons que les progrès seraient beaucoup plus grands si nous nous préoccupions davantage de la création d'un organisme compétent chargé de résoudre pacifiquement les controverses de cette nature, organisme qui serait composé de spécialistes ayant une connaissance profonde de la liberté de la mer, de la défense des droits des Etats en développement et de leur souveraineté permanente sur leurs ressources naturelles.

186. Nous sommes convaincus qu'il nous faut pouvoir compter sur un droit international de la mer qui consacre l'égalité juridique des Etats, égalité fondée sur la coopération mutuelle. Ce serait le seul moyen de proscrire le règne de la force et de l'hégémonie économique dont pâtissent généralement les pays qui ne disposent pas des pouvoirs nécessaires pour exercer librement leurs droits sur les ressources de la mer.

187. En ce trentième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, le Honduras tient à exprimer publiquement sa foi en l'Organisation ainsi que sa conviction inébranlable que la coexistence pacifique entre les Etats ne sera possible que par une application rigoureuse des règles du droit international.

188. On a souvent dit que notre organisation était une organisation juridico-politique. Nous pourrions même dire qu'elle est plus politique que juridique, et que c'est précisément grâce à ce double caractère qu'elle a réussi à survivre pendant trois décennies. Néanmoins, nous croyons qu'il nous faut prendre conscience du fait que la prépondérance du facteur politique, pour efficace qu'il puisse paraître momentanément, ne doit jamais nous amener à accepter des solutions illégales. Le droit de la force, même s'il s'exprime dans le cadre de résolutions d'organismes internationaux, ne peut que signifier la négation de la force du droit.

189. C'est précisément pour raffermir l'Organisation et pour rendre chaque jour plus efficace l'empire du droit international que ma délégation s'est rangée parmi les auteurs des projets de résolution tendant à une révision de la Charte, pour la mettre à jour et la perfectionner.

190. Il est indubitable qu'au cours des 30 dernières années, le monde a connu les progrès scientifiques et techniques les plus spectaculaires de toute son histoire : les distances géographiques ont disparu grâce aux moyens de communication dont nous disposons. Chaque jour, la médecine découvre des drogues miraculeuses et des techniques chirurgicales que nous n'osions même pas imaginer autrefois. Les ordinateurs géants, capables de faire en quelques secondes des calculs qui auraient demandé plusieurs années, ont déjà ouvert les portes de l'espace sidéral, en même temps qu'ils nous ont permis de forcer les secrets de l'atome. Cependant, tous ces progrès n'ont pas été suffisants pour permettre au monde de vivre en paix, à l'abri de la menace permanente d'une explosion thermonucléaire qui pourrait le détruire en quelques secondes seulement. Nous n'avons pas réussi à supprimer les actes de terrorisme international qui mettent en péril des vies humaines innocentes. Nous

ne l'avons pas fait parce que, volontairement ou involontairement, on a négligé ce qui peut perfectionner l'homme, lui permettre de se dépasser, cet homme qui, somme toute, est l'ultime destinataire de tous ces progrès scientifiques et technologiques; et parce qu'il existe encore des groupes ethniques, des agglomérations humaines et même des nations entières, soumis à des conditions d'injustice qui sont une insulte à leur dignité.

191. La misère, l'ignorance et l'injustice ont toujours été et continueront d'être des sources inépuisables de violence. Il ne suffit pas de condamner de la façon la plus véhémente toutes les formes de la violence. Il ne suffit pas non plus que notre organisation, par le biais de ses institutions spécialisées, fasse des études qui mettent en évidence, avec toute la froideur des statistiques, les conditions iniques dans lesquelles vit plus de la moitié de la population mondiale. Il faut que la communauté internationale abandonne son attitude traditionnelle de spectateur et se décide à prendre une part active à la recherche de solutions pratiques et permanentes aux problèmes auxquels l'humanité doit faire face.

192. Nous ne croyons pas que quelqu'un puisse s'opposer à ce que la justice régisse les relations internationales, sous toutes leurs formes. J'estime que les différences qui existent à cet égard entre les pays industrialisés et les pays en développement relèvent de questions de procédure plus que de questions de fond. En effet, pendant des années, les puissances mondiales ont imposé leur politique aux nations plus faibles en recourant, dans certains cas, à la menace, aux pressions économiques et même à l'usage de la force. D'autre part, la naissance subite du tiers monde, qui réclame toujours plus de justice et qui possède maintenant les moyens de se faire entendre, nous a menés presque au seuil de l'affrontement. Tout indique que ce chemin est un chemin erroné. Il nous faut ouvrir un dialogue franc et constructif qui fasse ressortir les possibilités d'accord et essaie toujours d'éviter les zones de controverses, en utilisant la raison et la bonne foi. L'intransigeance, qu'elle vienne des uns ou des autres, ne permettra jamais d'aboutir aux solutions justes que nous recherchons.

193. Cette tâche, par son ampleur, nécessite l'effort conjoint de tous, grands et petits, riches et pauvres. Notre époque le demande, la survivance de l'humanité l'exige.

194. La résolution adoptée au cours de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale [résolution 3362 (S-VII)] nous apporte la conviction optimiste que nous nous trouvons au seuil d'une ère nouvelle de coexistence internationale et que l'apparition et la croissance de la coopération effective entre les nations dans le cadre d'une lutte tendant à assurer la sublimation humaine et une plus juste répartition des ressources -et des richesses seront la caractéristique fondamentale du dernier quart du xx^e siècle.

195. Le PRÉSIDENT : Je donne la parole au représentant d'El Salvador pour l'exercice de son droit de réponse.

196. M. ROSALES (El Salvador) [*interprétation de l'espagnol*] : A propos de ce qu'a dit le Ministre des affaires étrangères du Honduras concernant le différend qui existe entre nos deux pays, je voudrais dire catégoriquement devant cette assemblée que El Salvador a toujours ardemment souhaité régler ce problème qui existe encore entre deux pays voisins et frères.

197. La preuve en a été les différents pourparlers qui ont eu lieu au Mexique à ce sujet, le Gouvernement mexicain servant de médiateur. Des pourparlers au niveau présidentiel ont également eu lieu dans d'autres villes et ici même, aux Etats-Unis, ainsi que dans d'autres instances à Managua, à San José et au Guatemala. C'est pourquoi nous sommes les premiers à espérer que le projet qui a été présenté par le Ministre des affaires étrangères du Honduras — que mon gouvernement et ma délégation ne connaissent pas encore — contient les bases nécessaires pour que ce problème soit réglé comme il convient.

198. Ce problème n'affecte pas seulement deux pays voisins, mais toute la région de l'Amérique centrale. En conséquence, le Gouvernement d'El Salvador a pour politique constante de chercher des solutions dignes et pacifiques à ce conflit.

La séance est levée à 18 h 15.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-huitième session, Supplément n° 30, p. 25, point 41.

² Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer, vol. IV (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.V.10), document A/CONF.62/WP.8.